

Application locale du protocole avec les organisations syndicales

Comme suite à la discussion du 26 octobre 2010, sont précisés les points suivants :

- ⇒ Le DRH et le Directeur Financier de l'hôpital Antoine Béchère sont affectés à temps plein à Antoine Béchère sous la responsabilité du Directeur de Béchère mais appartiennent à l'équipe de direction du GH.
Le DRH a en charge la gestion du personnel, la formation continue, la crèche, le service social du personnel, la médecine du travail, la cellule des conditions de travail, les relations sociales et anime, avec le Directeur du site, le groupe de concertation. Ces équipes restent sur le site sous sa responsabilité. Il participe à la définition de la politique de ressources humaines du Groupe Hospitalier.
Les questions relatives aux conditions de travail resteront gérées en proximité selon les orientations définies par le CHSCT d'Antoine Béchère et seront mises en œuvre au niveau du site.
- ⇒ Les fiches de poste du CGS et du Directeur des Soins vont faire l'objet de modifications pour une nouvelle répartition de leurs missions et tâches.
- ⇒ La constitution du groupe de concertation tiendra compte des résultats du site aux élections des commissions administratives paritaires de l'APHP ou du CTE du GH.
Ce groupe, composé de représentants des personnels non médicaux et des cadres, sera constitué à partir des prochaines élections prévues à l'automne 2011.
Le règlement intérieur fixant ses règles de fonctionnement sera défini en concertation entre la direction et les membres du groupe et prendra en compte un temps de préparation conforme au temps prévu pour chaque séance.
Le groupe de concertation sera réuni au moins trimestriellement avant chaque séance du CTEL du GH.
Un représentant de la communauté médicale d'Antoine Béchère y participera.
Un compte-rendu des réunions sera réalisé et mis à la disposition du personnel.

Clamart, le 27 octobre 2010

Thomas Lauret

Christine Welty

Directeur du site d'Antoine Béchère

Directrice préfiguratrice du GH

Le représentant local de Sud Santé

Le représentant local de la CGT

Le représentant local de FO

Le représentant local du SNCH

